



Roth Pasquier Marie-France, Dafflon Hubert

Comment le Conseil d'Etat entend-il financer les stationnements pour vélos et les parcs-relais ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 26.11.19

DAEC

Dépôt

Voilà presque un an, en décembre 2018, le Conseil d'Etat adoptait coup sur coup un plan sectoriel vélo (10 décembre) et un plan sectoriel des parcs-relais (18 décembre). Deux documents particulièrement importants à l'heure où toutes les autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales, régionales ou communales, doivent entreprendre des mesures significatives pour limiter les effets du réchauffement climatique.

Dans son rapport consacré aux parcs-relais, le canton reconnaissait une proportion bien supérieure à la moyenne suisse des distances parcourues en voiture par nos 126 000 pendulaires cantonaux (p. 26 et p.29). C'est dire que la marge d'amélioration peut être substantielle.

Si, concernant les pistes et bandes cyclables découlant du plan sectoriel vélo, l'article 54a de la loi sur les routes oblige clairement l'Etat de réaliser ces infrastructures, la réalisation des parcs-relais est beaucoup moins claire.

Le Conseil d'Etat précisait encore dans son rapport sur les parcs-relais : *Le canton doit se doter d'une planification en matière de parcs-relais, de façon à avoir une vision globale et cohérente à l'échelle du canton, vis-à-vis des exploitants des transports publics et des propriétaires concernés. (...) Cette planification sera intégrée à la révision en cours du plan directeur cantonal. Elle permettra au canton de préavisier, conseiller et, le cas échéant, de soutenir les projets.*

Or, le plan directeur cantonal approuvé en mai 2019 ne donne que des indications très générales dans les deux thèmes qui ont des liens avec les parcs-relais (T102 Transport individuel motorisé et T103 Mobilité combinée).

On peine à comprendre comment concrètement le Conseil d'Etat entend soutenir ces projets. Qui sont ces propriétaires concernés ? Comment le Conseil d'Etat se propose-t-il d'exiger / de demander aux exploitants des transports publics, CFF et TPF pour ne citer que les plus présents dans notre canton, de réaliser ces parcs-relais ?

S'il faut viser en priorité la complémentarité avec des parkings déjà existants de grands générateurs de trafic (ex. centres commerciaux), il s'avère que les besoins financiers pour ces parcs-relais, qu'ils soient destinés aux voitures ou aux vélos, sont conséquents. Il suffit, pour en prendre la mesure, de mettre en lien le manque de places et le coût financier de ces places : si le manque de places dans les parcs-relais est, en dehors de la gare de Fribourg, estimé à 1080, dont 510 en ouvrage, le manque de places de vélos (là aussi en dehors des vélostations) estimé à 1550 places est tout aussi déroutant.

Dans le cas des travaux de réaménagement de la gare de Bulle, le coût des aménagements pour les stationnements vélo d'un montant de 1 900 000 francs est soutenu par la Confédération dans le cadre du plan d'agglomération 3^e génération.

Le Conseil d'Etat va-t-il s'engager et soutenir, comme le fait la Confédération, de tels projets ? Ces projets permettraient de résoudre des problèmes de mobilité touchant l'ensemble des citoyens de ce canton tout en participant significativement à l'effort commun qui est fait en faveur du climat.

—